

**Délégation à Monsieur Pascal Montecot, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, pour mener les négociations concernant la procédure de délégation de service public pour l'animation et gestion des aires d'accueil et des terrains de grand passage des gens du voyage**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° DEVT 004-3297/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant approbation du principe de la gestion déléguée du service public pour l’animation et gestion des aires d’accueil et des terrains de grand passage des gens du voyage ;
- L’avis motivé de la commission de délégation de service public réunie le 29 novembre 2018 et le rapport d’analyse des offres annexé.

**CONSIDÉRANT**

- Qu’il y a lieu dans l’intérêt du bon fonctionnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, que la Présidente donne délégation temporaire dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour l’animation et la gestion des aires d’accueil et des terrains de grand passage des gens du voyage et afin de mener librement toute discussion utile avec les entreprises ayant présentées une offre.

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du Président, pour mener avec le candidat Alotra, pour lequel la Commission de délégation de service public a émis un avis favorable, les discussions utiles dans le cadre de la phase de négociations de la procédure de délégation de service public relative à l'animation et la gestion des aires d'accueil et des terrains de grand passage des gens du voyage à Monsieur Pascal Montecot, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, délégué à la Commande Publique.

### **Article 2 :**

Monsieur Pascal Montecot, pourra être assisté, dans le cadre de ces négociations, à raison de leur compétence dans le domaine considéré, par :

- Monsieur Domnin Rauscher, Directeur général adjoint, Développement urbain et stratégie territoriale
- Madame Christelle Mouren, Directrice habitat et politique de la ville ;
- Monsieur Angelo Bassi, Chef de service Accueil gens du voyage ;
- Madame Karine Aujaleu, Chargée d'opérations, service accueil gens du voyage ;
- Monsieur Alain Trabuc, Directeur juridique, Schémas, Grands Projets et Contentieux ;
- Monsieur Nicolas Derne, Chef du service juridique accompagnement des services publics ;
- Madame Marina Bonnot, Conseiller juridique, service juridique accompagnement des services publics
- Monsieur Olivier Rocchia, Directeur de la commande publique ;
- Madame Angélique Gasperini, Chef du service DSP et concessions ;
- Monsieur Olivier Vernhettes, Conseiller juridique, Service DSP et concessions ;
- Monsieur Jacky Galvez, Cabinet Ernst and Young, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la présente procédure ;

### **Article 3 :**

La présente délégation prendra fin à l'issue de la dernière réunion ou du dernier courrier, relatifs à cette phase de négociation.

### **Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 décembre 2018

**Martine VASSAL**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2018